



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

De la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue à huis clos au lieu ordinaire des délibérations le 18 juillet 2020 à 10h00 par voie de visioconférence en utilisant l'audio, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents à cette visioconférence, chacune de ses personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum : monsieur Jean-Philippe Martin, maire, les conseillers Jean-Pierre Lavoie, Denis Desautels, Daniel Kempa, Ginette Lynch, Jacques Hébert et Christiane Légaré et également, Me Katia Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière et Me Nathalie Paquet, adjointe de direction.

Approbation et autorisation d'entamer les formalités prévues aux articles 72 et 73 de la Loi sur les compétences municipales dans le cadre de la rénovation cadastrale – Secteurs restants de Val-des-Lacs

229-07-2020

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la rénovation cadastrale, la Municipalité de Val-des-Lacs veut mettre à jour et régler la situation des chemins sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE des arpenteurs ont été mandatés et ont préparé les descriptions techniques des chemins pour lesquels la Municipalité désire établir sa propriété en conformité des articles 73 et 74 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure comporte plusieurs étapes notamment la publication d'avis public, un mandat à un notaire ainsi que la publication au registre foncier afin de confirmer le titre de propriété ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit approuver et accepter le dépôt au bureau de la Municipalité des descriptions techniques préparées par l'arpenteur-géomètre dont voici la liste :

- une copie préparée et certifiée par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 5 982 et plan A8169) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé de parties du lot originaire Numéro TRENTE-CINQ, une partie du lot Numéro UN de la subdivision du lot originaire Numéro TRENTE-CINQ, une partie du lot Numéro CINQ de la subdivision du lot originaire Numéro TRENTE-CINQ et du lot Numéro SIX de la subdivision du lot originaire Numéro TRENTE-CINQ (35 pties, 35-1 ptie, 35-5 ptie et 35-6), du rang 11, du canton d'Archambault, du cadastre officiel dudit canton, de la circonscription foncière de Terrebonne :
 - 35-6 : contenant une superficie de de trente-six mètres carrés et six dixièmes (SUP : 36,6 m²) ;
 - 35-1 ptie : Chemin du Lac-du-Cordon, contenant une superficie de cinq cent soixante et un mètres carrés et cinq dixièmes (SUP : 561,5 m²) ;
 - 35-5 ptie : contenant une superficie de deux cent quarante mètres carrés et cinq dixièmes (SUP : 240,5 m²) ;
 - 35 ptie : contenant une superficie de trente-huit mètres carrés et huit dixièmes (SUP : 38,8 m²) ;
 - 35 ptie : contenant une superficie de soixante-quatorze mètres carrés et un dixième (SUP : 74,1 m²).
- une copie préparée et certifiée par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 5 983 et plan A8170) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé d'une partie du lot Numéro DEUX de la subdivision du lot originaire Numéro VINGT-NEUF (29-2 ptie), du rang 11, du canton d'Archambault, du cadastre officiel dudit canton, de la circonscription foncière de Terrebonne. Contenant une superficie de soixante-douze



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

De la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue à huis clos au lieu ordinaire des délibérations le 18 juillet 2020 à 10h00 par voie de visioconférence en utilisant l'audio, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents à cette visioconférence, chacune de ses personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum : monsieur Jean-Philippe Martin, maire, les conseillers Jean-Pierre Lavoie, Denis Desautels, Daniel Kempa, Ginette Lynch, Jacques Hébert et Christiane Légaré et également, Me Katia Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière et Me Nathalie Paquet, adjointe de direction.

mètres carrés (SUP : 72,0 m²). Faisant partie de l'emprise du chemin Paiement :

- une copie préparée et certifiée par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 5 984 et plan A8171) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé d'une partie du lot originaire Numéro DOUZE (12 ptie), du rang 11, du canton d'Archambault, du cadastre officiel dudit canton, de la circonscription foncière de Terrebonne. Contenant une superficie de cinq mille cent quatre-vingt-neuf mètres carrés et quatre dixièmes (SUP : 5 189,4 m²) ;
- une copie préparée et certifiée par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 5 985 et plan A8172) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé d'une partie du lot originaire Numéro SIX et d'une partie du lot originaire Numéro SEPT (6 ptie et 7 ptie), du rang 11, du canton d'Archambault, du cadastre officiel dudit canton, de la circonscription foncière de Terrebonne :
 - 7 ptie : Situé au chemin du Lac-Maxime, contenant une superficie de deux cent quarante-trois mètres carrés et sept dixièmes (SUP : 243,7 m²) ;
 - 6 ptie : Situé au chemin du Lac-Maxime, contenant une superficie de deux cent vingt-cinq mètres carrés (SUP : 225,0 m²).
- une copie préparée et certifiée par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 5 987 et plan A8178) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé de parties du lot originaire Numéro NEUF (9 pties) du rang 12, du canton d'Archambault, du cadastre officiel dudit canton, de la circonscription foncière de Terrebonne :
 - 9 ptie : Chemin Dusseault, contenant une superficie de mille neuf cent soixante-treize mètres carrés et huit dixièmes (SUP : 1 973,8 m²) ;
 - 9 ptie : contenant une superficie de quarante-neuf mètres carrés et sept dixièmes (SUP : 49,7 m²) ;
 - 9 ptie : contenant une superficie de cinquante-sept mètres carrés et huit dixièmes (SUP : 57,8 m²) ;
 - 9 ptie : contenant une superficie de quatre cent un mètres carrés et sept dixièmes (SUP : 401,7 m²).
- une copie préparée et certifiée par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 5 988 et plan A8179) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé du lot Numéro QUATRE de la subdivision du lot originaire Numéro DOUZE et du lot Numéro SEIZE de la subdivision du lot originaire Numéro TREIZE (12-4 et 13-16) du rang 12, du canton d'Archambault, du cadastre officiel dudit canton, de la circonscription foncière de Terrebonne :
 - 13-16 : Chemin Huchéry, contenant une superficie de mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept mètres carrés et cinq dixièmes (SUP : 1 597,5 m²) ;
 - 12-4 : contenant une superficie de cent soixante et onze mètres carrés et deux dixièmes (SUP : 171,2 m²).
- une copie préparée et certifiée par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 5 989 et plan A8181) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé de parties du lot originaire Numéro NEUF et du lot TRENTE de la subdivision du lot originaire Numéro NEUF (9 pties et 9-30) du rang 13, du canton d'Archambault, du cadastre officiel dudit canton, de la circonscription foncière de Terrebonne :
 - 9-30 : contenant une superficie de neuf cent quatre-vingt-seize mètres carrés et neuf dixièmes (SUP : 996,9 m²) ;



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

De la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue à huis clos au lieu ordinaire des délibérations le 18 juillet 2020 à 10h00 par voie de visioconférence en utilisant l'audio, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents à cette visioconférence, chacune de ses personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum : monsieur Jean-Philippe Martin, maire, les conseillers Jean-Pierre Lavoie, Denis Desautels, Daniel Kempa, Ginette Lynch, Jacques Hébert et Christiane Légaré et également, Me Katia Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière et Me Nathalie Paquet, adjointe de direction.

-
- 9^{ptie} : Chemin Lepoul, contenant une superficie de deux mille trois cent cinquante-quatre mètres carrés et huit dixièmes (SUP : 2 354,8 m²) ;
 - 9^{ptie} : contenant une superficie de deux cent dix-huit mètres carrés et huit dixièmes (SUP : 218,8 m²).
 - une copie préparée et certifiée par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 5 990 et plan A8182) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé d'une partie du lot originaire Numéro DIX-SEPT, du rang 13 et d'une partie du lot originaire Numéro QUARANTE-SEPT A, du rang 3 (17^{ptie} du rang 13 et 47A^{ptie} du rang 3), du canton d'Archambault, du cadastre officiel dudit canton, de la circonscription foncière de Terrebonne :
 - 17^{ptie} du rang 13 : contenant une superficie de deux cent soixante-douze mètres carrés et huit dixièmes (SUP : 272,8 m²);
 - 47A^{ptie} du rang 3 : Contenant une superficie de deux mille cinq cent quatre-vingt-quatre mètres carrés et sept dixièmes (SUP : 2 584,7 m²).
 - une copie préparée et certifiée par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 5 991 et plan A8183) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé d'une partie du lot originaire Numéro TRENTE-NEUF et d'une partie du lot Numéro DEUX de la subdivision du lot originaire Numéro TRENTE-NEUF (39^{ptie} et 39-2^{ptie}), du rang 3, du canton d'Archambault, du cadastre officiel dudit canton, de la circonscription foncière de Terrebonne :
 - 39-2^{ptie} : contenant une superficie de deux mille sept cent soixante-treize mètres carrés et cinq dixièmes (SUP : 2 773,5 m²) ;
 - 39^{ptie} : contenant une superficie de deux cent soixante-cinq mètres carrés et quatre dixièmes (SUP : 265,4 m²).
 - une copie préparée et certifiée par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 5 992 et plan A8184) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé d'une partie du lot originaire Numéro TRENTE-SIX (36^{ptie}) du rang 4, du canton d'Archambault, du cadastre officiel dudit canton, de la circonscription foncière de Terrebonne. Contenant une superficie de trois cent cinquante mètres carrés et neuf dixièmes (SUP : 350,9 m²). Faisant partie de l'emprise du chemin du Lac-du-Rocher ;
 - une copie préparée et certifiée par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 5 993 et plan A8185) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé du lot Numéro QUARANTE-NEUF de la subdivision du lot originaire Numéro TREIZE TIRET VINGT-NEUF et d'une partie du lot originaire Numéro QUATORZE, du rang 12, et d'une partie du lot originaire Numéro QUATORZE A, du rang 13 (13-29-49, 14^{ptie} du rang 12 et 14A^{ptie} du rang 13), du canton d'Archambault, du cadastre officiel dudit canton, de la circonscription foncière de Terrebonne :
 - 13-29-49 : Chemin Charron, contenant une superficie de neuf cent cinquante-sept mètres carrés et quatre dixièmes (SUP : 957,4 m²) ;
 - 14^{ptie} : Chemin Charron, contenant une superficie de six cent quatre-vingts mètres carrés et cinq dixièmes (SUP : 680,5 m²) ;
 - 14A^{ptie} : contenant une superficie de sept cent soixante-dix mètres carrés et sept dixièmes (SUP : 770,7 m²).



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

De la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue à huis clos au lieu ordinaire des délibérations le 18 juillet 2020 à 10h00 par voie de visioconférence en utilisant l'audio, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents à cette visioconférence, chacune de ses personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum : monsieur Jean-Philippe Martin, maire, les conseillers Jean-Pierre Lavoie, Denis Desautels, Daniel Kempa, Ginette Lynch, Jacques Hébert et Christiane Légaré et également, Me Katia Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière et Me Nathalie Paquet, adjointe de direction.

- une copie préparée et certifiée par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, de la description technique (minute 5 982 et plan A8169) d'un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-des-Lacs, étant composé de parties du lot originaire Numéro TRENTE-CINQ, une partie du lot Numéro UN de la subdivision du lot originaire Numéro TRENTE-CINQ, une partie du lot Numéro CINQ de la subdivision du lot originaire Numéro TRENTE-CINQ et du lot Numéro SIX de la subdivision du lot originaire Numéro TRENTE-CINQ (35 pties, 35-1 ptie, 35-5 ptie et 35-6), du rang 11, du canton d'Archambault, du cadastre officiel dudit canton, de la circonscription foncière de Terrebonne ;
- Contenant une superficie de cent trente-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (SUP : 134,9m²). Faisant partie de l'emprise du chemin du Lac-Quenouille;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs approuve et accepte le dépôt des descriptions techniques et les plans préparées par les arpenteurs-géomètres ainsi que la procédure pour devenir propriétaire des assiettes des voies publiques identifiées par ces descriptions techniques et ces plans ;

ET

QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer les dépenses nécessaires et à signer tous les documents en découlant.

Certifiée conforme
Le 16 mars 2021

Nathalie Paquet
Directrice générale / secrétaire-trésorière